

Repèr'Embauches

► Région PACA

Avril 2020

N°44

Les embauches du mois d'avril en région PACA hors intérim

Faits marquants

A compter du 16/03/2020, en raison de la pandémie de COVID19, des mesures ont été prises par le gouvernement imposant la suspension d'un certain nombre de secteurs d'activité. Le mois d'avril est particulièrement hors norme car il correspond à un mois complet de confinement. Certaines entreprises sont plus exposées que d'autres en raison de la nature de leur activité ou de leur taille.

Les tendances

Les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise du coronavirus ne sont pas sans incidence sur les embauches du mois d'avril 2020, en recul de 59,1% (tableau 1). Si tous les types de contrats sont touchés, les CDD de plus d'un mois régressent plus fortement (-70,4%), notamment en annuel -86%. A contrario, les CDD d'un mois ou moins, après une baisse de 3 points sur mars, représentent 73,4% des embauches d'avril et fléchissent moins fortement (-54,5%). Les CDI reculent de 66,1% et ne représentent que 15,4% des DPAE d'avril.

En bref :

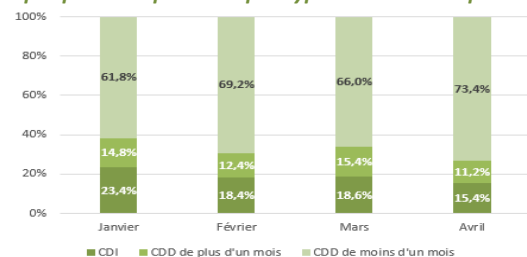
- Les embauches chutent de 59,1% sur avril
- Tous les types de contrats sont touchés
- Les CDI et CDD d'un mois ou plus régressent fortement dans tous les départements de la région PACA
- Le secteur HCR et les services fortement impactés
- Un recul important des embauches dans les entreprises quelle que soit leur taille
- Profil des embauches : 62,1% des embauches en CDI sont des hommes

Tableau 1 : Evolutions mensuelles et annuelles par type de contrat

	Nombre	Evolution mensuelle	Evolution annuelle
CDI	7 491	-66,1%	-74,8%
CDD de plus d'un mois	5 430	-70,4%	-86,0%
CDD d'un mois ou moins	35 635	-54,5%	-71,9%
Total	48 556	-59,1%	-75,1%

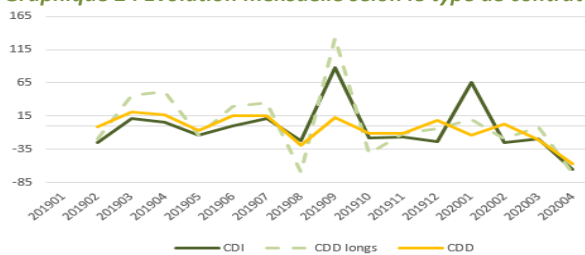
Source : Acoess-Urssaf

Graphique 1 : Répartition par type de contrat et par mois



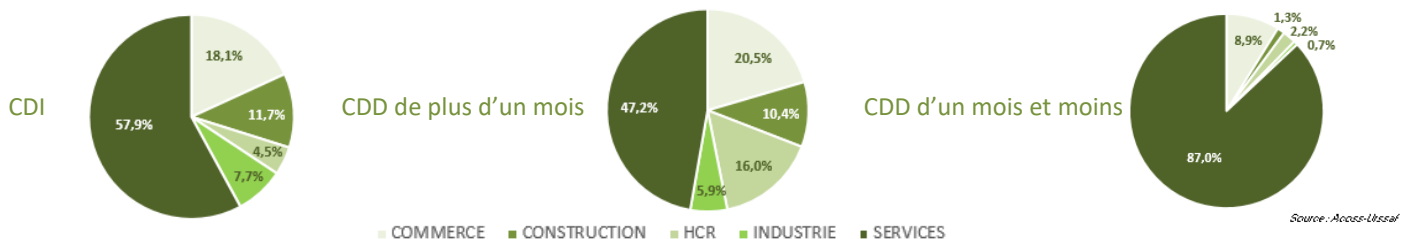
Source : Acoess-Urssaf

Graphique 2 : Evolution mensuelle selon le type de contrat



Les CDD d'un mois ou moins régressent de façon légèrement moins prononcée. Leur poids dans les DPAE d'avril évolue mensuellement de +7 points, en faveur du secteur des services (graphique 3). Chacune de ses branches régressent en annuel de 60% à 100%, à l'exception des hébergements médico-social et social (-28,3%) et les activités pour la santé humaine (-30,1%), qui représentent respectivement 37,6% et 28,2% des déclarations d'avril 2020.

Graphiques 3 : Répartition des contrats par secteurs d'activité



Secteurs d'activité les plus dynamiques

Tableau 2

CDI : Les secteurs comptabilisant le plus de DPAE	En nombre
Transports routiers de fret et services de déménagement	408
Commerce de détail en magasin non spécialisé	402
Activités de sécurité privée	395
Autres travaux de construction spécialisés	364
Activités de nettoyage	325
Activités d'architecture et d'ingénierie	258
Restaurants et services de restauration mobile	220
Programmation, conseil et autres activités informatiques	211

Tableau 3

CDD longs : Les secteurs comptabilisant le plus de DPAE	En nombre
Commerce de détail en magasin non spécialisé	462
Hôtels et hébergement similaire	396
Activités de nettoyage	366
Autres travaux de construction spécialisés	298
Restaurants et services de restauration mobile	245
Hébergement médicalisé	241
Activités hospitalières	218
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	172

En avril, la situation exceptionnelle engendre de grosses difficultés pour les entreprises : l'évolution annuelle des DPAE est dans l'ensemble au mieux nulle, ou fortement en décroissance. Les secteurs ayant enregistré le plus de déclarations en CDI et CDD longs sont recensés dans les tableaux 2 et 3. Pour les CDI, les transports de fret et services de déménagement accusent, malgré leur classement en tête de liste, une régression de -62,1%. Le commerce de détail en magasin non spécialisé suit la même tendance (CDI -68,5% et CDD longs -57,6%). Les restaurants et services de restauration mobile, ainsi que les hôtels et hébergement similaire (CDD longs uniquement), maintiennent un nombre de DPAE supérieur à d'autres branches, alors qu'ils figurent également parmi les secteurs les plus en difficultés.

Secteurs d'activité les plus en difficultés

Tableau 4

CDI : Les secteurs ayant la plus forte régression annuelle	En %
Débites de boissons	-96,5
Hôtels et hébergement similaire	-95,8
Restaurants et services de restauration mobile	-95,0
Activités liées au sport	-94,2
Autres transports terrestres de voyageurs	-94,1
Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécial	-93,6
Activités récréatives et de loisirs	-93,3
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	-92,6

Tableau 5

CDD longs : Les secteurs ayant la plus forte régression annuelle	En %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	-98,0
Location et location-bail de véhicules automobiles	-97,9
Restaurants et services de restauration mobile	-97,2
Débites de boissons	-96,7
Autres transports terrestres de voyageurs	-96,0
Autres services personnels	-95,9
Location et location-bail de biens personnels et domestiques	-95,2
Fabrication de produits laitiers	-94,8

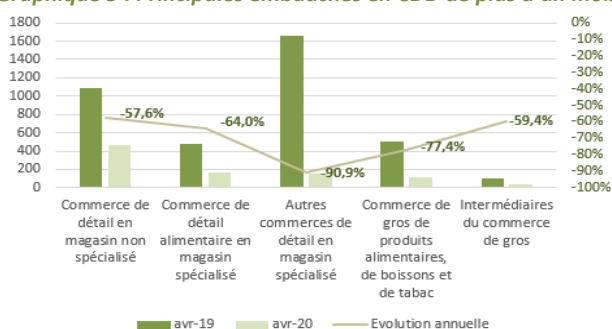
Le confinement a un impact visible sur les secteurs liés au tourisme, aux lieux conviviaux et aux loisirs. L'interdiction des déplacements, réduits au strict minimum, imposée à la population, conduit à une baisse importante du recours à des CDD longs dans le commerce de détail de carburants en magasin spécialisé. La fermeture des cantines et restaurants impacte également les besoins en renforts chez les fabricants de produits laitiers.

Le secteur du commerce

Les CDI relevant du secteur du commerce régressent de 73,9% (soit 3 840 DPAE en moins par rapport à avril 2019). Les CDD de plus d'un mois reculent un peu plus fortement de 79,5%, avec 4 300 déclarations en moins.

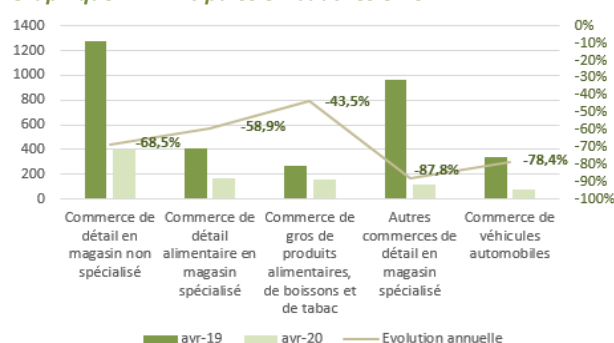
Les graphiques 4 et 5 recensent les activités du secteur du commerce qui ont enregistré le plus d'embauches sur avril. Aucune branche du secteur ne connaît une évolution annuelle positive sur le mois d'avril. Les plus impactées sont les autres commerces de détail en magasin spécialisé (-87,8% pour les CDI et -90,9% pour les CDD longs). Le commerce de détail en magasin non spécialisé comptabilise le plus d'embauches en CDI et CDD longs sur avril, mais régresse annuellement.

Graphique 5 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Source : Acoess-Urssaf

Graphique 4 : Principales embauches en CDI



Source : Acoess-Urssaf

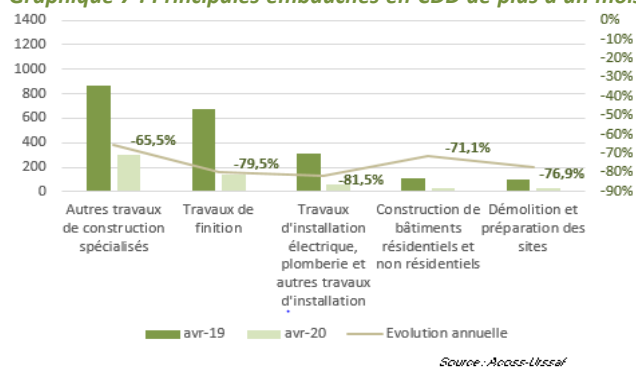
Le commerce de véhicules automobiles est en grande difficulté et ne représente plus que 5,5% des déclarations du secteur. L'impact de la crise est favorable au commerce de produits alimentaires, de boissons et de tabac qui représente désormais 11,2% des DPAE d'avril en CDI et 10,2% en CDD longs.

Le secteur de la construction

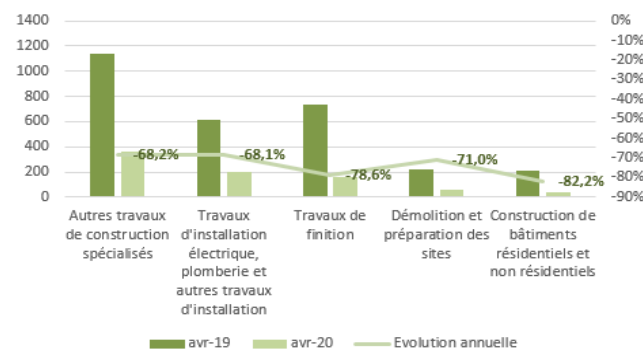
Le secteur de la construction enregistre une nette régression annuelle des embauches en CDI (-73,1% avec 2387 DPAE en moins) et en CDD de plus d'un mois (-73,7%).

Les graphiques 6 et 7 recensent les cinq principales activités liées à la construction ayant comptabilisé le plus d'embauches sur avril 2020 en CDI et CDD longs. La tendance annuelle à une forte baisse est généralisée dans le domaine de la construction. On retrouve notamment les travaux de finition (-78,6% pour les CDI et -79,5% pour les CDD longs), les travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation (-81,5% pour les CDI et -68,1%), fortement concernés par les mesures de distanciation sociale mises en place dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus.

Graphique 7 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Graphique 6 : Principales embauches en CDI



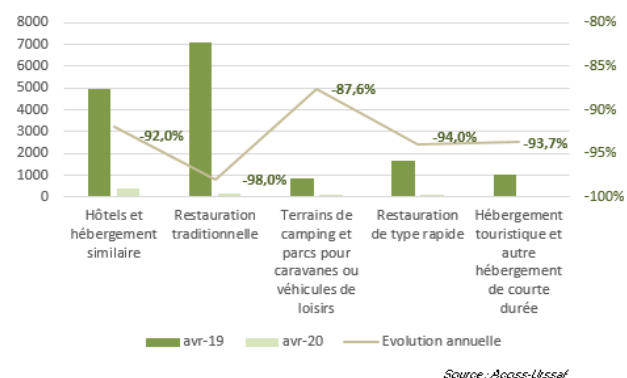
Les chiffres dépeignent également les projets à l'arrêt avec une forte chute des embauches dans la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels et l'activité de démolition et préparation des sites, et ce pour tous type de contrat. En nombre de DPAE, ce sont les autres travaux de construction spécialisés qui enregistrent la plus grande baisse (-779 pour les CDI et -567 pour les CDD de plus d'un mois).

Le secteur des Hôtels, Cafés et Restaurants (HCR)

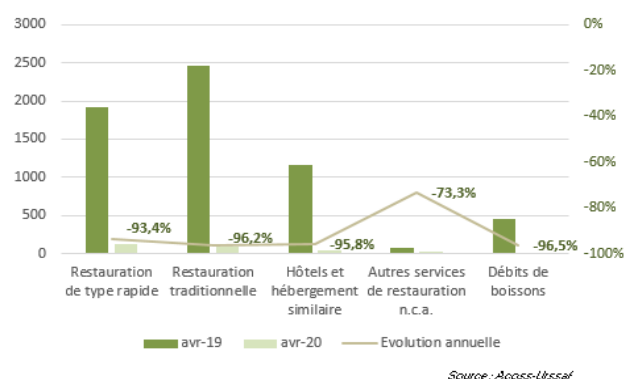
En avril, ce secteur est de loin le plus en difficulté avec un recul annuel de 94,7% pour les CDI (dont les DPAE chutent de 5 929) et de 94,8% pour les CDD de plus d'un mois, avec 15 880 déclarations en moins

Les graphiques 8 et 9 mettent en évidence les activités du secteur HCR ayant comptabilisé le plus d'embauches sur le mois d'observation, selon le type de contrat. Ils traduisent le net recul des DPAE enregistrés sur avril pour ce secteur : seulement 335 en CDI et 868 en CDD de plus d'un mois. La restauration traditionnelle, contrainte de fermer temporairement ses établissements pour respecter les consignes de distanciation sociale, perd 2370 déclarations en CDI et 6937 en CDD longs, par rapport à avril 2019.

Graphique 9 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Graphique 8 : Principales embauches en CDI



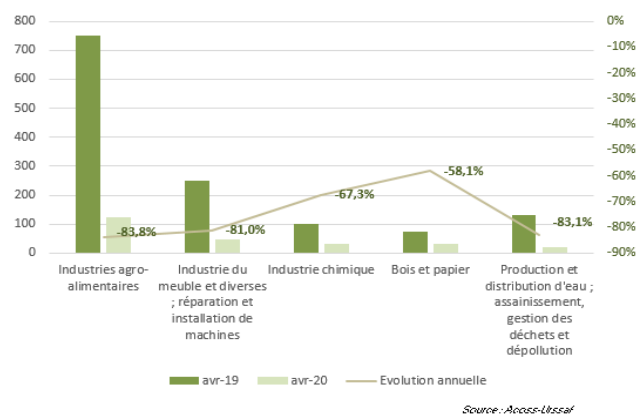
Cette perte profite à la restauration de type rapide qui pèse pour 37,9% des embauches en CDI d'avril, mais aussi aux hôtels et hébergement similaire qui représentent 45,6% des DPAE en CDD de plus d'un mois. Les embauches en CDI des débits de boissons sont les plus en recul annuellement (-96,5%). Cette branche d'activité est sortie du graphique des principales embauches en CDD de plus d'un mois, au profit des terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs, qui représentent 12% des DPAE d'avril pour ce type de contrat.

Le secteur de l'industrie

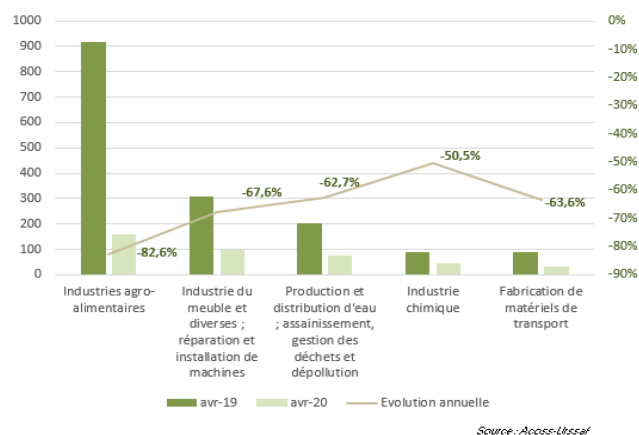
Les embauches dans l'industrie sont également impactées. Les activités de certaines branches sont détournées dans l'urgence. Les CDI diminuent de 72,7% par rapport à avril 2019, et les CDD de plus d'un mois reculent de 79,8%.

Seule l'industrie pharmaceutique enregistre une évolution annuelle des embauches en CDI nulle : ne représentant que 2,24% des embauches de ce secteur, elle ne figure donc pas sur les graphiques recensant les cinq principales branches. Pour ces dernières, les reculs sont très importants notamment pour les industries agro-alimentaires (-82,6% pour les CDI et -83,8% pour les CDD de plus d'un mois). Elles étaient déjà en grande difficulté sur mars. L'industrie chimique régresse par rapport à avril 2019.

Graphique 11 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Graphique 10 : Principales embauches en CDI



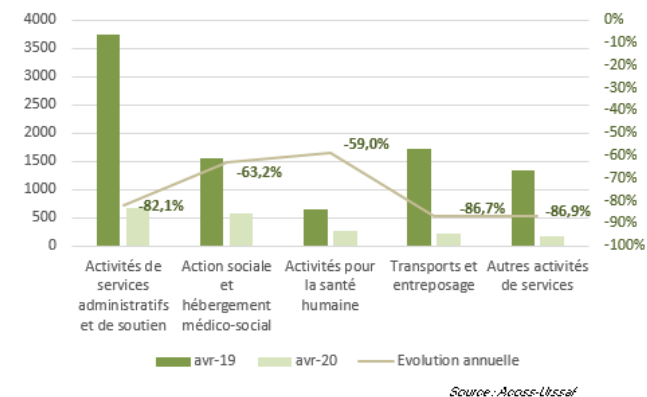
Cependant, elle représente 7,8% des déclarations en CDI et 10,3% en CDD longs et gagne près de 4 points. Dans l'urgence certaines entreprises ont dû se mobiliser pour fabriquer des respirateurs : ce qui explique l'arrivée au top 5 des CDI des fabricants de matériels de transport, qui détrônent la métallurgie et fabrication de produits métalliques. Le besoin en CDD de plus d'un mois chute moins fortement pour la branche de bois et papier qui participe à la fabrication de masques.

Le secteur des services

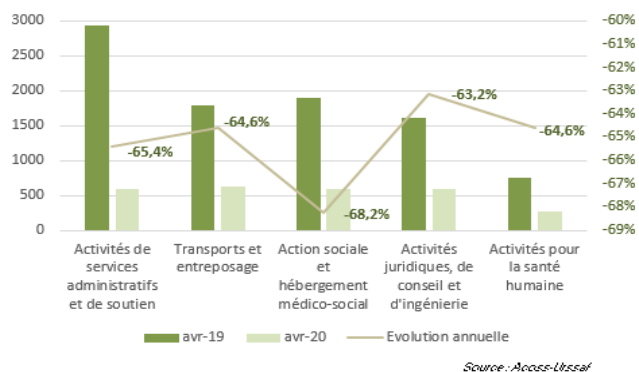
La baisse des déclarations pour ce secteur est très importante : -8 588 des DPAE en CDI et -10 455 en CDD longs.

Aucune branche de ce secteur n'est épargnée par la crise liée au COVID19. Les activités de services administratifs et de soutien comptabilisent le plus grand nombre de DPAE sur avril en CDI et CDD de plus d'un mois, malgré une régression importante avec respectivement -65,4% et -82,1%. La baisse constatée en mars des embauches en CDD longs dans les transports et entreposage se poursuit tandis que les CDI sont un peu plus représentés dans les déclarations d'avril.

Graphique 13 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



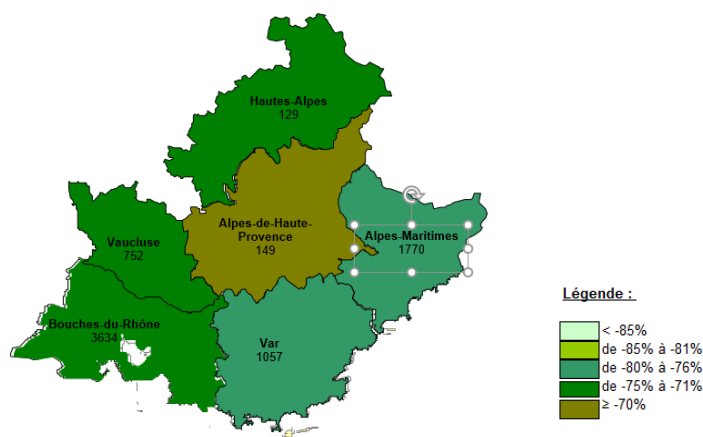
Graphique 12 : Principales embauches en CDI



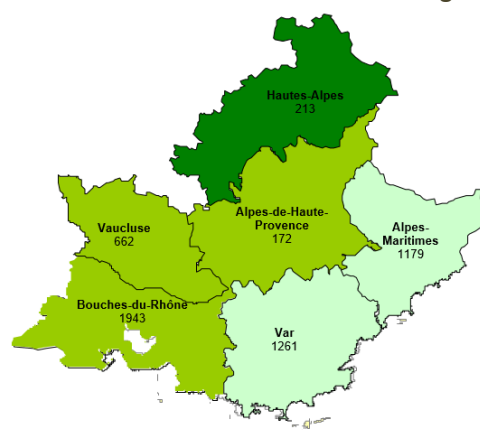
Ils contribuent à la circulation de matériels et de malades sur l'hexagone. Les activités relevant de l'action sociale et hébergement médico-social et de la santé humaine sont très représentées malgré un fort recul annuel. Pour les CDD longs, leur part dans les déclarations d'avril évolue respectivement de +10 et +6 points. Les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie comptabilisent 590 DPAE.

Embauches et territoire

Les embauches en CDI



Les embauches en CDD longs



Tous les départements enregistrent une baisse annuelle importante des embauches qu'elles soient en CDI ou en CDD de plus d'un mois. Si les Alpes-de-Haute-Provence affichent un recul (-67,7%) des CDI, moindre par rapport aux autres départements de la région, elle reste dans la moyenne pour les CDD de plus d'un mois (-84,9%), contrairement aux Hautes-Alpes (-73,1%). La tendance de mars se poursuit dans les Alpes Maritimes qui, avec le Var, enregistrent les plus fortes baisses du nombre de DPAE, quel que soit le type de contrats. Les embauches dans les Bouches-du-Rhône affichent des reculs moins importants par rapport à la moyenne régionale, alors qu'elles représentent 48,5% des CDI et 35,8% des CDD longs.

Les entreprises

Les CDI par taille d'entreprise

Les embauches en CDI baissent de 74,8% par rapport à avril 2019. Elles régressent le plus fortement dans les entreprises de 10 à 49 salariés (-79,8%). Les embauches dans les entreprises de plus de 250 salariés sont en recul (-65,5%) mais de façon moins marquée : elles représentent 26,6% des DPAE.

Les embauches dans les entreprises de plus de 50 salariés sont particulièrement concentrées dans le secteur des services (71,1% pour les entreprises de 50 à 249 salariés et

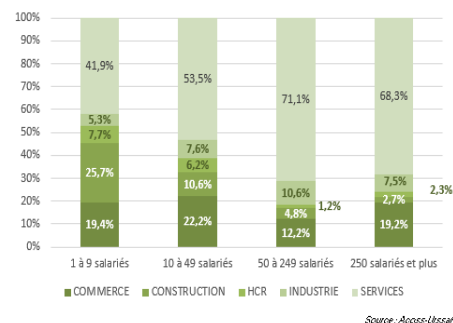
68,3% pour les plus de 250 salariés). Les embauches liées au secteur HCR sont plus nombreuses dans les entreprises de moins de 50 salariés, à l'origine de leur importante régression.

Tableau 6 : Evolution annuelle par taille d'entreprises

	avr-20	Evolution
1 à 9 salariés	2 137	-78,0%
10 à 49 salariés	1 818	-79,8%
50 à 249 salariés	1 545	-70,9%
250 salariés et plus	1 991	-65,5%
Total général	7 491	-74,8%

Source : Acoass-Urssaf

Graphique 14 : Répartition par taille d'entreprise et secteurs d'activité



Source : Acoass-Urssaf

Les CDD de plus d'un mois par taille d'entreprise

Les embauches en CDD de plus d'un mois diminuent en annuel de 86%. Ce sont les entreprises de moins de 49 salariés qui enregistrent les plus fortes baisses annuelles : -88% et pour les moins de 10 salariés -87,8%. Ces dernières représentent 33,3% des embauches sur avril 2020. 61% des entreprises de plus de 250 salariés ont pour branche d'activité les services. Elles enregistrent sur avril une évolution annuelle de -80,4%. Le

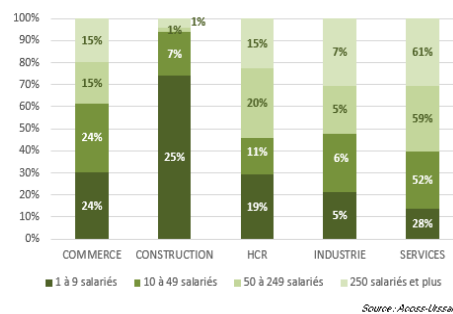
recours à des CDD de plus d'un mois dans le secteur de la construction est particulièrement concentré dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Tableau 7 : Evolution annuelle par taille d'entreprises

	avr-20	Evolution
1 à 9 salariés	1 808	-87,8%
10 à 49 salariés	1 397	-88,0%
50 à 249 salariés	957	-83,9%
250 salariés et plus	1 268	-80,4%
Total général	5 430	-86,0%

Source : Acoass-Urssaf

Graphique 15 : Répartition par taille d'entreprise et secteurs d'activités

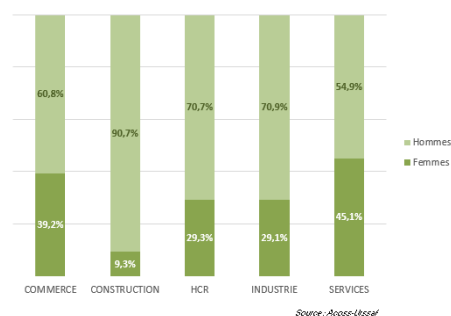


Source : Acoass-Urssaf

Les profils des embauches en CDI

Les hommes représentent 62,1% des embauches en CDI, en annuel leur régression (-72,6%) reste moins marquée que celle des femmes (-77,8%).

Graphique 16 : Répartition H/F par secteurs d'activités

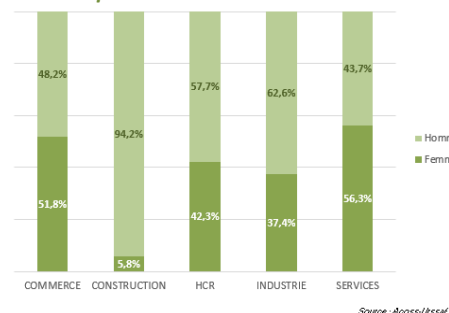


Les femmes de moins de 25 ans sont les plus exposées au recul des embauches, avec -86,9%. Dans une moindre mesure, cette tranche d'âges est également la plus impactée chez les hommes. Quel que soit leur âge, l'embauche des femmes régresse plus fortement que pour les hommes.

Les profils des embauches en CDD de plus d'un mois

L'écart entre les hommes et les femmes est moins marqué mais demeure favorable aux hommes, qui représentent 53,2% des embauches en CDD d'un mois ou plus pour le mois d'avril 2020.

Graphique 18 : Répartition Hommes – Femmes par secteurs d'activités



La baisse annuelle des embauches en contrats à durée déterminée de plus d'un mois est moins accentuée pour les hommes (-85,8%) que pour les femmes (-86,4%) quel que soit leur âge. Ce sont les

Sur le graphique 17, l'embauche d'hommes, dont l'âge se situe entre 25 et 40 ans, y est très représentée pour chaque taille d'entreprise. Ce sont les entreprises de plus de 250 salariés qui embauchent le plus de femmes âgées de 25 à 49 ans.

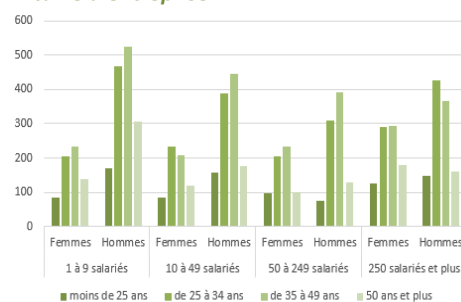
Les embauches, particulièrement concentrées dans le secteur des services, sont composées de 54,9% d'hommes. 67% des embauches d'avril des femmes appartiennent à ce secteur. La construction reste majoritairement masculine (90,7%). L'écart se creuse dans le commerce, où les femmes ne représentent plus que 39,2%.

Tableau 8 : Répartition par âges et sexes

	Femmes	Evolution	Hommes	Evolution
moins de 25 ans	395	-86,9%	555	-81,9%
de 25 à 34 ans	934	-76,4%	1 592	-71,7%
de 35 à 49 ans	971	-73,9%	1 731	-69,4%
50 ans et plus	540	-74,5%	773	-70,7%
Total général	2 840	-77,8%	4 651	-72,6%

Source : Acoess-Urssaf

Graphique 17 : Répartition H/F par âges et taille d'entreprise –



Source : Acoess-Urssaf

Méthodologie

Les intentions d'embauche : la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) s'inscrit dans le cadre des simplifications administratives et des mesures en faveur de l'emploi.

La DPAE recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat. Elle intègre les agents recrutés sur des comptes de droit privé dans la fonction publique d'Etat, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif.

La loi impose à tout employeur ayant l'intention de recruter un salarié de procéder à une DPAE.

Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger.

Les données publiées proviennent des déclarations enregistrées

uniquement pour le régime général par les Urssaf, hors intérim.

Les DPAE correspondent à des flux d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi.

Certaines données non renseignées sur les DPAE sont estimées (type de contrat, durée du contrat...).

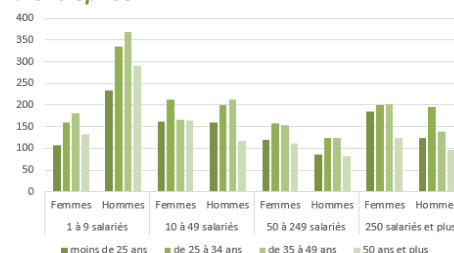
Les données sont provisoires, notamment pour les trois derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution.

Tableau 9 : Répartition par âges et sexes

	Femmes	Evolution	Hommes	Evolution
moins de 25 ans	574	-87,2%	603	-86,9%
de 25 à 34 ans	728	-87,0%	855	-86,7%
de 35 à 49 ans	705	-86,1%	845	-85,4%
50 ans et plus	533	-84,6%	587	-83,2%
Total général	2 540	-86,4%	2 890	-85,8%

Source : Acoess-Urssaf

Graphique 19 : Répartition H/F par taille d'entreprise



Source : Acoess-Urssaf

ISSN 2268-5278

Directeur de la publication
Nicolas Duvillard

Rédactrice en chef
Christelle Barailler

Rédactrices
Sandrine Boccanfuso
Laure Sénia

Urssaf Paca
20, avenue Viton
13299 Marseille Cedex

Retrouvez-nous sur
www.urssaf.fr